

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	26 mars 2024
Délibération N°	03
Date de la convocation	15 mars 2024
Objet	3.2 Montarnaud - Modification du prix de vente du local (lot n°3) attribué au kinésithérapeute dans la réalisation du « forum santé » situé ZAC du Pradas - macro lot n°8

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Jérôme CAPDEVIELLE, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Christine MULA, Laure TONDON, Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL
Alain COMBES démission
Régine ILLAIRE
Roselyne PESTEIL

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M GAUDY)
Véronique CALUEBA (pouvoir à Mme BOUIDA)
Christophe DESTAING (pouvoir à Mme ARTIERES)
Nicole MORERE (pouvoir à MME WEBER)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Valérie REYNES (pouvoir à M GAUDY)
François VINCENT (pouvoir à MME WEBER)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240326-20240326-03-DEV-DE
Date de télétransmission : 27/03/2024
Date de réception préfecture : 27/03/2024

Objet : 3.2 - Montarnaud - Modification du prix de vente du local (lot n°3) attribué au kinésithérapeute dans la réalisation du « forum santé » situé Zac du Pradas - macro-lot n°8

Le 26 mars 2024,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant le prix de vente du lot n°3 visé en objet, fixé initialement à la somme de 190 844,72 €HT voté par délibération du 31 octobre 2023.

Considérant les demandes de modifications du revêtement de sol, maintenant livré brut, et des suppressions de 2 meubles vasques, de rangs de faïence, de la peinture des murs et 11 prises de courant, formulées par le nouvel acquéreur, le prix a été revu pour un montant de 187 275,07 €HT.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

De valider le prix de vente du local d'activité (lot n°3) visé en objet, fixé à 187 275,07€HT.

ARTICLE 2 :

D'autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet, et notamment de signer le contrat de réservation et l'acte authentique le réitérant.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 26/03/2024
DEV & MOA - DB/CS

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240326-20240326-03-DEV-DE
Date de télétransmission : 27/03/2024
Date de réception préfecture : 27/03/2024

①

P-H 7